COMMUNIQUÉ DE PRESSE de l'ensemble des Sociétés savantes prenant en charge les plaies chroniques/plaies qui s'aggravent sur le territoire français.

5 mai 2025

Plaies chroniques : les Sociétés savantes soutiennent la proposition de loi sur la profession d'infirmier·ère·s

Le 5 mai 2025, les sénateurs examinent en séance publique la proposition de loi sur la profession d'infirmier·ère·s, adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale **pour une prise en charge rapide, coordonnée avec des experts et centrée sur le patient**.

Les Sociétés savantes s'associent d'autant plus au projet que la réactivité des infirmier·ère·s est cruciale dans les plaies chroniques qui, mal soignées, peuvent évoluer rapidement vers des complications graves, parfois irréversibles. Les infirmier·ère·s doivent pouvoir prendre toute leur place dans **un parcours de soins cohérent, reposant sur une approche experte, collective et structurée**.

Le patient doit en être le cœur, bénéficiant d'une prise en charge adaptée, pluridisciplinaire, infirmière et médicale experte et surtout rapide, en partenariat avec le médecin généraliste.

2,5 millions de personnes sont porteuses de plaies en France.

- Les plaies chroniques concernent 1 200 000 personnes,
- Environ 0.8 % de la population est porteuse d'un ulcère de jambe,
- Environ 8 % des lits d'hospitalisation sont occupés par des patients présentant des escarres,
- Environ 200 000 patients diabétiques sont porteurs de plaies du pied, dont la moitié est encore amputé à 5 ans,
- Le coût des prises en charge de ces plaies est très lourd et estimé à 1,5 milliard d'euros par an.

La plaie chronique, symptôme d'une pathologie sous-jacente.

Une plaie "qui s'aggrave" dite "plaie chronique", est une plaie qui ne guérit pas dans les délais physiologiques attendus (4 semaines selon la HAS). Mais elle est **le symptôme et non la maladie** car le retard pris dans la cicatrisation est toujours associé à une pathologie sous-jacente.

Manifestation clinique de la gravité de la pathologie associée (ischémie critique, insuffisance veineuse chronique, dénutrition, diabète mal équilibré, infection…), la plaie chronique est donc le signe d'une maladie évolutive. C'est pourquoi ce type de plaie complexe **nécessite un diagnostic rapide et l'intervention d'une équipe médecin-infirmier·ère·s experte, gage d'une prise en charge adaptée**.

Le nombre de plaies qui s'aggravent va exploser dans les prochaines années, en raison du vieillissement de la population et de l'augmentation des maladies chroniques, comme le diabète ou les artériopathies.

Le personnel infirmier, en première ligne au contact des patients, joue un rôle central dans la détection et la surveillance des plaies. Leur formation de base dite "renforcée" en fera des acteurs clé du parcours de soins.

Cependant, dans l'objectif d'un soin coordonné, confier la responsabilité du diagnostic, de la gestion des patients porteurs de plaies et de l'ensemble de la prise en charge à un·e infirmier·ère·s non expert·e, sera insuffisant, même avec une formation renforcée. Une telle approche risque d'isoler ce professionnel et de retarder des décisions cruciales pour la santé du patient.

Quand la plaie s'aggrave, c'est déjà trop tard.

Car chaque plaie raconte une histoire médicale plus vaste. Certaines, en apparence bénignes, peuvent cacher des complications lourdes, notamment chez des patients fragiles ou atteints de pathologies chroniques. Une plaie discrète entre les orteils peut, chez un patient diabétique et/ou artériopathe, entraîner une amputation en moins d'une semaine si elle n'est pas détectée et traitée à temps. **Seule une collaboration étroite entre infirmier·ère·s, médecins généralistes, infirmier·ère·s experts et médecins spécialistes peut garantir une prise en charge efficace.**

Il est important de valoriser l'expertise en cicatrisation.

L'expertise repose sur l'obtention d'un Diplôme Universitaire (16 DU en France) ou d'un Diplôme Inter-Universitaire dédiés à la prise en charge des patients porteurs de plaies chroniques. Ils sont ouverts aux infirmier·ère·s et aux médecins, on compte 15 000 infirmier·ère·s et 5 000 médecins déjà formés sur tout le territoire national (environ 100 heures de cours, un diplôme, trois ans de pratique sont nécessaires). Complétés par un protocole de coopération (HAS), ces professionnels collaborent de façon transdisciplinaire dans des organisations déjà existantes (consultations, télémédecine ou centres de cicatrisation). Il faut encourager ces formations diplômantes pour l'ensemble des acteurs experts, médicaux et infirmier·ère·s dans toutes les Facultés de Médecine.

Au-delà des enjeux individuels, c'est l'efficience globale du système de santé qui est en jeu. Sans coordination du parcours de soin, les risques sont nombreux : retards de diagnostic, prescriptions inappropriées – notamment d'antibiotiques ou de pansements –, transports sanitaires inutiles, et hospitalisations évitables. Autant d'éléments qui grèvent inutilement les dépenses de santé et nuisent à la qualité de vie des patients.

L'intérêt d'un dispositif connectant rapidement tous les acteurs du parcours de soins est démontré.

Le dispositif Domoplaies article 51, grâce à une prise en charge experte, rapide et coordonnée, a démontré **une durée de cicatrisation raccourcie de 162 jours et une économie moyenne de 11 000 € par patient** (Avis CTIS-CSIS - Février 2025 - Passage dans le droit commun prévu début 2026).

Promouvoir un parcours de soins coordonné, c'est permettre au patient d'être orienté sans délai vers des équipes expertes, de bénéficier d'un diagnostic précis, et de recevoir un traitement adapté à sa situation. C'est aussi redonner du sens au travail de chaque professionnel de santé, en l'inscrivant dans une dynamique collective au service du mieux-être du patient.

Signataires :

Pr Benjamin BOUILLET, Dr Benoit COUTURAUD, Dr Antoine DIARD, Pr Saskia ORO, Pr Gérard RAVEROT, Dr Sandrine ROBINEAU, Dr Patricia SENET, Pr Eric STEINMETZ, Dr Luc TEOT et Jacky VOLLET.

CONTACTS MEDIAS

melanie.voisard@buzzetcompagnie.com | 06 12 52 53 15

amandine.viau@buzzetcompagnie.com | 06 29 30 07 51

Relations médias – Relations publics
BUZZ & COMPAGNIE